

Bouaflé : figure de ville résiliente dans le centre-ouest de la Côte d'Ivoire

Barnabé Cossi Houedin, Lydie Régine

▶ **To cite this version:**

Barnabé Cossi Houedin, Lydie Régine. Bouaflé : figure de ville résiliente dans le centre-ouest de la Côte d'Ivoire. ACTES DU COLLOQUE INTERNATIONAL DE DALOA " LE CENTRE-OUEST DE LA CÔTE D'IVOIRE : ENJEUX ÉCONOMIQUES, QUESTIONS ENVIRONNEMENTALES, DYNAMISME SOCIOCULTUREL D'UN PÔLE D'ATTRACT, 2020, pp.21-54. ird-03747652

HAL Id: ird-03747652
https://ird.hal.science/ird-03747652

Submitted on 8 Aug 2022

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Bouaflé : figure de ville résiliente dans le centre-ouest de la Côte d'Ivoire

Barnabé Cossi Houédin
Université Félix Houphouët-Boigny d'Abidjan/ Côte d'Ivoire
Institut d'Ethno-Sociologie (IES)
houedin@yahoo.fr
Lydie Régine Otcho[1]
Université Félix Houphouët-Boigny d'Abidjan/ Côte d'Ivoire
Institut d'Ethno-Sociologie (IES)

Résumé
L'article est une étude des étapes de la résilience avec toutes les transformations survenues ou attendues de l'intégration de descendants d'immigrés d'origine voltaïques dans la ville de Bouaflé. Ainsi, après avoir examiné son caractère réformiste qui a contribué à la positionner comme un pôle d'intégration, il y est aussi analysé son caractère contre-réformiste. A ce niveau, des barrières ethniques y sont activées et fonctionnent plus ou moins comme des obstacles aux initiatives d'intégration suscitées depuis la colonisation. De ces différents visages de la ville, il ressort une analyse de la résilience en son sein en termes de transition urbaine, d'étape d'une nouvelle volonté à penser sa cohésion à travers une forme d'intégration actualisée. L'étude s'inscrit dans l'approche qualitative. Les résultats obtenus montrent que la dimension résiliente de l'intégration de naturalisés ne constitue pas une crise de développement mais plutôt, permet de rendre compte de la complexité des tentatives de changements motivées par le renouvellement des politiques d'ethnicisation dans la ville, les luttes rattachés à la valorisation de nouvelles positions identitaires et l'accès aux ressources qui les consolident.
Mots clés : **Bouaflé ; Immigré ; Intégration ; Naturalisation ; Résilience ; Voltaïques**

Summary
The article is a study of the stages of resilience with all the transformations that have occurred or are expected from the integration of descendants of immigrants of voltaic origin in the city of Bouaflé. Thus, after examining its reformist character, which helped to position it as a pole of integration, it is also analyzed its counter-reformist character. At this level, ethnic barriers are activated and function more or less as obstacles to integration development initiatives since colonization. From these different faces of the city, there is an analysis of the resilience within the city in terms of urban transition, stage of a new willingness to think its cohesion through a form of integration that corresponds to it. The study is part of the qualitative approach. The results obtained show that the resilient dimension of the integration of naturalized people does not constitute a development crisis but rather, allows to account for the complexity of the attempts of changes motivated by the renewal of ethnicization policies in the city, the struggles related to the valorization of new identity positions and access to the resources that consolidate them.
Keywords: Bouaflé; Immigrant; Integration; Naturalization; Resilience; Voltaics

[1] Doctorante en Sociologie, membre du Laboratoire de Sociologie Économique et d'Anthropologie des Appartenances Symboliques (LAASSE),

Introduction

En Côte d'Ivoire, les politiques de la ville qui témoignent de l'intégration des immigrés demeurent encore un objet de curiosité scientifique. Dans le centre-ouest, particulièrement à Bouaflé, l'expérience offerte en la matière conduit à dire que la ville est un point de tensions sociales. En effet, depuis la colonisation, elle est l'objet de plusieurs politiques publiques visant à faciliter l'intégration d'immigrés d'origine voltaïque. A cette fin, une série de mesures réformistes y a été énoncée comme principe de son développement. Ce sont, entre autres, la décision[2] de création de villages de colonisation liée à la réforme[3] territoriale de 1932, le décret de « naturalisation collective »[4] en 1998 et la tentative d'érection de certains villages[5] d'immigrés devenus autochtones en commune. Appliquée à tous les domaines de sa vie, la ville jouait à l'origine le rôle d'un espace tampon où se matérialisait de façon concrète, la réforme territoriale de 1932. Elle offrait alors de par son caractère réformiste, un système[6] singulier qui lui a donné les premières marques distinctives de son identification comme pôle d'accueil d'immigrés. La création des « villages de colonisation » que sont Garango, Koupela, Tengodogo et Koudougou témoignent de ces marques (Zamblé Bi, 1982).

Capitale du Cercle Gouro, par ses marqueurs historiques de « ville de peuplement », « réservoir de main-d'œuvre agricole », pôle commercial ou de développement agricole[7], la ville a pu bénéficier du fait de l'immigration forcée, d'un traitement singulier conduit par le colon. Avec la présence des immigrés, elle a été affichée au sein de la colonie comme l'un de ses pôles attractifs (Kipré, 1985). L'histoire rappelle en outre que des formes de collaboration[8] auraient été mises en place entre les communautés autochtones Gouro, le colon et les immigrés en question. Afin donc de mener à bien le projet d'intégration à Bouaflé et présenter cet espace social comme un espace urbain innovateur, cette collaboration voulue par le colon aurait été menée en privilégiant la visibilité de ces immigrés. Brandie de ce fait comme un modèle d'intégration, la ville de Bouaflé, par cette politique spécifique, fut considérée comme un champ d'expérience en la matière (Zahié, 1987).

Après l'indépendance en 1960, précisément dans la période du multipartisme en 1995, la ville connait une autre forme de distinction. Avec le décret[9] n° 95-809 du 26 Septembre

[2] La décision de la création des « villages de colonisation » dans le Cercle Gouro fut prise par un arrêté du Gouverneur Reste le 11 Aout 1933. Celui-ci a été Gouverneur de la colonie de Côte d'Ivoire de 1930 à 1935. L'idée était de trouver un espace d'accueil et de travail à des manœuvres agricoles recrutés dans la Haute Côte d'Ivoire. Ce qui relavait d'ailleurs de sa politique de relance économique dans les territoires de l'Afrique Occidentale Française (AOF)

[3] En 1932, principalement par le décret du 5 Septembre, la colonie de la Haute Volta fut supprimée et son territoire reparti entre cercles et canton entre les trois colonies françaises du Soudan, de la Côte d'ivoire et du Niger

[4] La « naturalisation collective » a été proclamée en 1995 sous le décret n° 95-809 du 26 septembre.

[5]Sous le régime de Laurent Gbagbo, suivant le décret n° 2005-314 du 6 octobre 2005, ces villages ont été désignés comme suit : Koudougou 1, 2,3. Erigés en commune rurale, ils faisaient partie des 1126 communes créées lors de la crise militaro-politique qui a éclaté en Côte d'Ivoire entre 2001 et 2010. Mais, avant même qu'elle ne soit fonctionnelle, le régime d'Alassane, qui a succédé à Gbagbo a adopté en Mars 2012, un projet de décret abrogeant celui portant création de 1126 communes. A l'image de Koudougou 1, 2,3, les villages ou localités concernées seront réinscrits dans les périmètres communaux dans lesquels ils étaient auparavant.

[6] Ce système soutenait d'une part les objectifs de la nouvelle politique de la métropole c'est-à-dire la réforme territoriale de 1932. Il renseigne d'autre part sur la mise en œuvre de la politique de relance économique par la Basse Côte d'Ivoire. Les immigrés voltaïques furent recrutés dans les cercles tels que Bobo, Gaoua, Kaya, Dedougou, Batié, Koudougou, Tenkodogo avec pour but de les amener à participer au développement de leur nouvelle colonie. C'est dans ce contexte que furent d'ailleurs créés les « villages de colonisation » en 1934 à Bouaflé. Ils ont été baptisés des mêmes ethnonymes que les cercles d'origine des « manœuvres agricoles ».

[7] La ville tirait sa réputation de l'existence en son sein d'établissement, de centres commerciaux ou de compagnie de traite telle que l'Association des Producteurs Ouest-Africains (AsPROA).

[8] Cette participation est la matérialisation d'une initiative politique dont les objectifs recherchés sont inclus dans la réforme territoriale de 1932. Par la création des « villages de colonisation », autochtones et immigrés sont appelés à partager les mêmes valeurs qui accompagnent la valorisation de main d'œuvre agricole dans cette ville. Lire Zamblé Bi (1982)

[9] Le décret a été signé par le Président Henri Konan Bédié. Il stipule la naturalisation d'immigrés voltaïques dans les villages de Garango, Koudougou, Koupéla, Tenkodogo dans le département de Bouaflé et des villages de Kaya, Koudougou,

portant « naturalisation collective » des immigrés voltaïques au sein des villages cités plus haut, environs huit milles (8000) sont devenus Ivoiriens (Diallo, 2013). Présentée au niveau national comme une ville « hospitalière », ses caractéristiques identitaires se veulent à contre-courant de l'informalité dans laquelle les autres espaces urbains du pays demeurent encore en matière de gestion des immigrés. Du fait encore de la naturalisation, le statut des « villages de colonisation » cités plus haut a évolué. Dès cet instant, ils sont devenus autochtones de la ville au même titre que les premiers groupes ethniques[10] reconnus à ce rang (Zamblé Bi, ibidem).

Depuis la colonisation, les immigrés occupent une place de choix dans le champ du développement de la ville. La notoriété historique qu'elle tire d'ailleurs de leur présence s'est renforcée avec l'évolution du statut de ces immigrés devenus autochtones par décret. Cela contribuerait semble-t-il à encastrer son renouvellement dans la modernité. Pourtant, avec le multipartisme en 1990, notamment après la naturalisation collective en 1995, d'autres pratiques tendent à remettre en cause les objectifs de l'intégration souhaitée depuis la colonisation. Autrement dit, derrière son caractère réformiste, elle est aussi marquée par des pratiques contre-réformistes, des formes de limites identitaires qui appellent à des interrogations majeures. L'enquête exploratoire qui y a été menée a permis d'observer un renforcement sélectif du marquage de son espace géographique sur la base ethnique. Sous ce rapport, elle arbore deux « illustres » monuments, marqueurs symboliques des premiers groupes dits autochtones de la ville. Le premier monument est appelé « Zaouli ». Il a été érigé en hommage au groupe ethnique Gouro au sein de la ville. Le second monument est appelé « Orpailleur ». Il est dédié au groupe ethnique Yohwrè. Au-delà de leur opposition liée à l'antériorité de l'un ou de l'autre sur cet espace, ils sont tous deux localement reconnus comme les premiers autochtones de la ville. Et, en l'absence de référant symbolique marquant l'identité des autres autochtones comme les Ayaou et les naturalisés d'origine voltaïque, cette identification leur sert de fond commun pour designer particulièrement la ville comme la leur. Toute chose qui est perçue chez les derniers cités comme des faits de rejet, d'incitations au repli identitaire, d'actions ségrégatives les défavorisant des effets attendus de leur statut évolué dans la ville.

Bien plus, en l'absence de politique[11] communale facilitant l'inclusion de cette catégorie d'autochtones dans la promotion de l'identité collective de la ville, ils se trouvent ballottés entre des attentes de légitimité liées à la naturalisation et ses « limites » stratégiques rencontrées à travers les pratiques des premiers groupes autochtones (Houédin et Tagro, à paraitre). Contrairement aux perspectives historiques déjà établis, leurs participations à son développement se trouvent plus ou moins reléguées à un second rang. Toutefois, pour échapper aux logiques de conflits entre les groupes dits autochtones en son sein, la vie en communauté y est perpétuellement encouragée sous les aspects de l'égalité entre autochtones (Otcho et Adou, 2017). Prenant alors appui sur la nécessité de doter la ville d'instruments « efficaces » fondés sur la valorisation de sa diversité ethnique, la question de recherche de cet article est la suivante: quels sont les processus par lesquels se construit la résilience dans la localité de Bouaflé ?

D'emblée, il faut signaler que plusieurs auteurs se sont penchés sur la question de la résilience. Fougeyrollas et Dumont (2009) l'inscrivent dans les processus de constructions identitaires favorables en dépit même des obstacles et des ruptures. Pour eux, c'est une pratique qui permet de juger non seulement du changement social mais aussi de la différence.

Ouagadougou dans le département de Zuenoula. Publié dans le Journal Officiel n° 1 Edition Complémentaire (E.C.), 6 janvier 1996.

[10] Ce sont les Yohwrè, les Gouro et les Ayaou

[11] Ces villages sont considérés comme un patrimoine hérité de la colonisation. Ils pourraient être aménagés comme des sites touristiques par la Mairie.

Elle favorise essentiellement des processus de réadaption sociale. Quelles que soient les définitions données au concept, il renverrait à

> *« la capacité d'adaptation et d'organisation d'un système pour affronter au mieux des perturbations, qu'il s'agisse d'écosystèmes, de systèmes sociaux, de systèmes économiques, de systèmes spatiaux »* (Diab Y, cité par Henry, 2015 : 3)

Yona (2010) entend par la résilience urbaine, une démarche marquée par la rupture dans la continuité. Cette dernière repose sur deux aspects majeurs : d'abord, en tant que processus, elle permet de mettre en évidence la dimension reconstructive de la ville qui se réalise à travers les investissements à la fois idéologique, pragmatique et symbolique. Ensuite, en tant que configuration sociale, la résilience découle d'un processus systémique qui s'observe sur les court, moyen et long termes. En somme, elle traduit la capacité de donner du sens à un événement et se nourrit des réinvestissements socio-symboliques produits par des groupes en interaction autour d'un objet donné.

Gérard et Gagnon (2018) pour leur part, propose une approche fonctionnelle de la résilience et l'enferme dans trois processus distincts : la résistance, l'adaptation et la reconstruction. Pour eux, le premier de ces processus est une étape qui s'accompagne de modifications sous la forme de destructions. C'est aussi une phase de résistance où les individus se confrontent à une situation d'adversité. Dans la deuxième étape, il est question d'adaptation et de production de nouvelles réponses afin de se plier aux modifications apportées par leur milieu. Quant au troisième processus, il renvoie à une logique rebond. La reconstruction de ce qui a dû être abandonné durant la résistance et l'adaptation, la création de nouvelles modalités comportementales en tenant compte des obstacles présents dans la situation d'adversité y sont les faits majeurs attendus. Cela se fait donc en prenant en compte les changements jugés nécessaires dans le retour à la « normalité ». Une telle approche de la résilience se fonde sur le principe de gestion de crise dont les aspects les plus importants restent la vulnérabilité et le risque dans le développement urbain (Koninckx, 2011).

Appliquée à cette étude, la résilience dans la localité de Bouaflé est un phénomène relativement ancien qui continue de peser sur les processus actuels de sa modernisation. Une définition appropriée de ce concept repose alors sur les circonstances historiques et conjoncturelles du renouvellement de la ville en rapport avec les types de contestations suscitées sur la base de l'ethnie. Pour cerner le phénomène, l'étude part de l'idée que la création des « villages de colonisation », leur passage du statut de « villages d'immigrés » à celui de « villages d'autochtones » est une forme de rupture dans la vie de cette cité. Produit de la naturalisation collective, c'est plutôt cette mesure qui atteste de la rupture et des tentatives de changements actuels dans les processus d'identification à la ville.

La naturalisation est de ce fait abordée comme l'évènement majeur qui favorise les logiques de transformations liées à l'organisation et à l'aménagement de cette localité, de sa gouvernance ainsi que la production de nouvelles modalités d'intégration. Elle est susceptible d'influencer aussi les types de mobilisation à participer de façon significative à sa vie et même la reconstruction des appartenances locales. Au-delà des résistances urbaines, la naturalisation collective est un fait qui entraine l'évolution de la ville de Bouaflé vers des formes de déconstruction, reconstruction, de désorganisation et de réorganisation sociale. L'image résiliente de la ville renvoie alors à un nouveau système d'identification des autochtones de cette localité et de leurs diverses participations à son développement. C'est d'une part, la reconstruction de la ville c'est-à-dire, une autre manière de la vivre et de contribuer à la produire en tenant compte des formes évolutives de revendications de

l'ethnicité[12] choisie ou imposée en son sein. La résilience à Bouaflé est d'autre part, le point « d'équilibre » recherché entre le passé de la ville et les réponses actuelles pour lui définir une modernité propre à son histoire (Rufat, 2012).

L'objectif de cet article est d'analyser les processus par lesquels se construit la résilience dans la localité de Bouaflé. De façon spécifique, il s'agit d' une part, d'examiner les facteurs historiques de la mise en valeur de la ville comme un pôle d'intégration et d'autre part, d'étudier les pratiques ethniques en son sein comme l'expression de résistances sociales. Enfin, à partir de ces analyses préliminaires, l'étude s'attèle à démontrer la résilience comme ressource appropriée pour le « bon » usage aussi bien des nouvelles légitimités locales que pour le renouvellement urbain.

Méthodologie

Le texte s'appuie sur une démarche combinant à la fois des entretiens collectifs et des entretiens individuels. Inscrit dans l'approche qualitative, le corpus de données a été recueilli au cours d'une enquête de terrain en Février 2016 et Avril 2017. Il s'est agi en priorité de rechercher les processus de reconfigurations identitaires dans la localité de Bouaflé et le rôle joué par chaque groupe ethnique au cours de ces processus. Sous ce rapport, l'étude s'est intéressée à l'évolution des rapports de pouvoir entre les groupes dits autochtones de la ville. Le regard a été essentiellement porté sur l'évolution du statut chez les descendants d'immigrés naturalisés, la construction de leur intégration en rapport avec les premiers groupes référencés comme autochtones sur cet espace d'accueil de migrants.

A cet effet, divers entretiens collectifs ou focus groups ont été réalisés dans les « villages de colonisation » cités plus haut. La structure de l'un ou de l'autre de ces entretiens a été constamment modifiée et imposée par l'environnement social spécifique dans lequel il s'est déroulé (Droh et Lognon ,2012). Ce même procédé a été reproduit lors de la collecte des données avec les groupes ethnolinguistiques Yohwrè, Gouro et le chef résident de la tribu Ayaou au sein de la ville. Respectivement présentés comme les premiers autochtones de la localité de Bouaflé, leur notabilité a été pour ce faire interviewée. Le corpus d'informations issu des entretiens collectifs a été confronté à celui des entretiens individuels. Ces derniers ont été réalisés auprès d'élus locaux, de responsables et d'agents de services publics[13] (Baribeau et Royer, 2012). L'objectif est de faire ressortir les points de convergences ou de divergences relevés dans les politiques de développements appliqués sur cet espace d'accueil d'immigrés.

Les enquêtes ont été réalisées autour des thématiques suivantes : i) l'histoire de l'installation et de la vie commune avec les immigrés naturalisés dans la localité de Bouaflé, ii) l'histoire de la modernisation de la ville et l'évolution des initiatives de développement dans la Sous-Préfecture, iii) la construction et la reconstruction des pratiques identitaires c'est-à-dire, les logiques d'identification et de desidentification à la ville, les formes de transformations spatiales et de production d'identités collectives. Il en est de même des logiques d'appropriation de l'identité de la ville et des formes de résistances en son sein. Les résultats de l'enquête ci-dessous exposés sont alors basés sur sept (7) focus groups[14] , sept (7)

[12] Le sens donné à l'ethnicité dans ce texte rejoint celle des approches constructivistes avec les auteurs tels que Lamine (2005). Pour lui, l'ethnicité renvoie à des *« mécanismes de formation, de maintien et de transformation des groupes, des frontières et des sentiments d'appartenance »*

[13] Il s'agit d'agents du Ministère de l'agriculture et du Ministère de l'urbanisme.

[14] Ce sont des focus groups d'hommes. Ceux-ci ont été regroupés par le chef du groupe sociolinguistique considéré, parfois sur la base du critère d'âge (anciens, jeunes) et de la responsabilité occupée au sein de la chefferie. Un focus group a été

entretiens semi-dirigés soit un total de cinquante-huit (58) enquêtés. Les unités de sens retenues pour ce travail sont les suivants: i) ascension historique de Bouaflé : la ville sous de multiples pôles d'intégration ; ii) pratiques ethniques comme expression de résistances sociales au sein de la ville ; iii) de la résilience comme ressource appropriée du renouvellement urbain.

1 .Ascension historique de Bouaflé : la ville sous de multiples pôles d'intégration

Dans ce chapitre, il est analysé les facteurs historiques de la mise en visibilité de Bouaflé. L'accent est surtout mis sur les différentes périodes de son histoire de développement. Ce qui passe par un type de mobilisation ethnique et la consolidation d'un ancrage territoriale.

1.1. Hégémonie voltaïque à Bouaflé : entre mobilisation ethnique, restructuration spatiale et « internationalisation » de la ville

Il faut souligner que « l'internationalisation » de la ville de Bouaflé est un processus sans cesse renouvelé en rapport avec des immigrés d'origine voltaïque. A cet effet, elle connait depuis la colonisation, d'importantes recompositions suscitées aussi bien dans sa structure identitaire que spatiale. Ainsi, avec les migrations organisées, son image a été renforcée en tant que champ d'intégration de la catégorie d'immigrés susmentionnée. Du moins, en lien avec l'économie de plantation, la renommée de Bouaflé a été de toutes pièces fabriquée sur la base d'une politique coloniale permettant de la découvrir comme un espace de contraintes, d'opportunités et de ressources pour le développement (Coutard et al,2018).

En réalité, la visibilité de la ville passe à la fois par son identification comme pôle de développement agricole et champ d'intégration d'immigrés voltaïques en Afrique Occidentale Française (A.O.F). La mobilisation de ces derniers reconstitués en groupe d'intérêt spécifique et leur investissement dans la ville répondent alors aux besoins de favoriser l'émergence d'une vision commune de son développement. Il s'est agi de jeter les bases d'une ville singulière dont l'identité est stratégiquement façonnée à travers la réputation de « colon agricole » attribuée aux immigrés voltaïques. Facteur de différenciation, ces deux ressources restent d'ailleurs primordiales dans le développement urbain. L'enjeu est d'asseoir la compétitivité de la ville en donnant à la catégorie d'immigrés citée, les moyens d'être visible aussi bien dans la colonie de Côte d'Ivoire que dans la région Ouest-africaine. D'une manière générale, ce parallèle établi entre la distinction de la ville et la place de choix voulu à l'immigré constituait le mode phare de la gouvernance coloniale (Bonzon, 1967). Dozon l'explique de façon suit:

> *« …au moment même où se constituait la Côte d'Ivoire en tant qu'entité géopolitique, la région qui était censée devenir le principal pôle de la mise en valeur coloniale, le Sud, fut l'objet à la fois d'une disqualification des autochtones et d'une valorisation de l'allogène du Nord ainsi que de l'auxiliaire africain non-ivoirien »* (Dozon, 1997 : 787)

Transformé en politique de la ville, à Bouaflé, ce modèle de développement urbain offrait des avantages aux immigrés voltaïques en termes de protection d'une « minorité ethnique ». Il se renforce avec le souci de construire l'hégémonie voltaïque au sein de la ville. Un traitement de faveur qui attesterait à la fois de sa diversité ethnique et de son attractivité. Sous ce rapport, les transformations progressives opérées sur de cet espace d'accueil se sont faite par

---

réalisé dans chaque groupe. Le nombre d'enquêtés par focus group varie de quatre (4) à dix (10) personnes réparties comme suit : notabilité Koupéla (10), Garango (10), Koudougou (9), Tengodogo (6), Ayaou (7), Gouro (5), Yohwrè (4)

la construction de plusieurs pôles d'intégration où, l'identité voltaïque est valorisée comme support de renouvellement urbain. Cette dernière aurait plutôt été investie à des niveaux de centralités dans la ville. Le plus important est de lui donner du sens à travers les stratégies de mise en valeur du groupe qui l'incarne (Tardy, 2007).

Par ce procédé, l'idéologie de la réforme territoriale a été mobilisée comme le principal soubassement du développement urbain. Par elle, les premières modifications apportées dans la ville ont été focalisées sur la transformation de sa figure aussi bien aux niveaux culturelle, spatiale, politique que sociale. Au niveau politique par exemple, la ville a bénéficié d'un système particulier de protection des immigrés voltaïques. Le colon y témoignait la bienveillance à ces immigrés par des instructions créatives, le renforcement de leur autorité et de leur légitimité dans le développement agricole. Comme le soulignait le Gouverneur Reste dans l'une de ses correspondances[15], l'installation des voltaïques dans la ville doit faire sens d'une symbolique de leur visibilité. Il déclare à cet effet:

> *« … Pleinement d'accord avec vous et conformément à vos instructions si claires et si précises, je veille avec un soin jaloux non seulement à la réservation de ces populations si laborieuses et si intéressantes car elles constituent le facteur essentiel de notre œuvre de mise en valeur. (…) Je les ai rassurées, j'ai fait renaitre en elles la confiance, je leur ai dit tout l'intérêt que portait le chef de la fédération et que je portais à leurs travaux au développement agricole de la colonie… »* (ANCI, 1933)

Bien plus, à l'image des politiques à l'œuvre dans les cercles[16], la protection de ces immigrés est même devenue l'instrument privilégié pour militer en faveur de la construction d'un espace ethnique autonome sous la tutelle du colon. L'autonomie des « villages de colonisation » vis-à-vis de ceux des autochtones est gravée dans l'histoire de la ville de Bouaflé. Zamblé Bi (op cit,) explique le fonctionnement de cette organisation en ces termes :

> *« ces villages, contrairement à ceux des autochtones ne vont pas être intégrés aux chefferies de canton mis en place par la colonisation, mais dépendront directement (par le jeu des diverses relations avec le chef-lieu) du commandant de cercle) »* Zamblé Bi (op cit, 145)

Au plan social, différents types d'activités ont été privilégiés par le colon. Outre celles rattachées à la solidarité et la cohésion entre les groupes ethniques de la ville, l'accent est mis sur les expériences destinées à promouvoir l'accès à un réseau d'acteurs partageant à la fois les mêmes méthodologies de travail, un espace commun. Les innovations apportées en ce sens sont d'une nécessité pour enrichir non seulement les échanges symboliques entre immigrés et autochtones mais aussi, positionner la ville comme un espace ethnique commun. Il en résulte une forme de reconstitution de ces différents groupes en réseau d'acteurs collectif qui constituent le principal support de la politique de développement urbain. Immergée dans ce processus de transformations sociales, la localité de Bouaflé offrait les aspects d'une ethnicité affranchie de toute pensée locale (Isaac Joseph, 1984). Zamblé Bi (op cit : 145) décrit d'ailleurs le mécanisme politique qui permet de rentabiliser l'investissement de la catégorie des immigrés voltaïques dans le développement de la localité en rappelant les propos de cet enquêté :

---

[15] Cette correspondance a été faite à Bingerville en date du 22 Avril 1933 au Gouverneur de l'AOF. Lire à ce propos Archives Nationales de Côte d'Ivoire, dossier n°V- 20-88 5086, 1933

[16] Cette structuration des colonies a été proposée par le Gouverneur Général Williams Ponty (1908-1916). Ces instructions sont relatées par Zinsou (1977) comme suit : *« la politique des races appelée à remplacer celle de commandement territorial indigène visait à découper les circonscriptions administratives en fonction des groupes ethniques afin que chaque peuplade conserve son autonomie à l'égard de la peuplade voisine… »*

« le commandant de cercle Adam, au cours de l'opération d'implantation des Mossi dans notre région a fait montre de beaucoup de diplomatie en engageant préalablement des négociations avec les populations Gouro, Yaourè, Ayaou. J'ai encore en mémoire le nom d'une des personnes de mon village ayant fait partie de « l'expédition Adam » qui se rendit en Haute-Volta. C'est le nommé Loru Bi Golé, père de l'actuel chef de notre village. Sous la pression de l'administration coloniale, les populations autochtones apportèrent un concours appréciable aux immigrants dans leur installation. Ce sont elles en effet qui apprirent aux nouveaux venus les techniques culturales traditionnelles des zones semi-forestières… »

Ville témoin de la réforme territoriale de 1932, son attractivité fut aussi renforcée avec le repositionnement de son identification comme un espace d'apatrides[17]. A ce niveau, après plusieurs décennies d'évolution, elle a été construite comme une ville abritant des « immigrés apatrides ». Cette dernière image lui a valu un regain d'intérêt. Du fait de l'attention portée par les institutions internationales sur la situation des minorités dans les États, la volonté de protéger les immigrés présents dans les « villages de colonisation » a également contribué à rehausser le prestige de la ville en termes d'offre de droits[18] (Merrien, 2013). Il a été question de la faire passer pour un espace de lutte contre l'exclusion et les discriminations vis-à-vis de groupes défavorisés, promouvoir la justice et la protection de leurs droits. A ce titre, l'inscrire dans le réseau des villes qui se livrent la compétition pour la solidarité envers ces acteurs de développement reste une nécessité[19] aussi bien nationale qu'internationale. Mieux, elle est investie sur la scène internationale comme le lieu du respect des obligations du pays en matière de lutte contre l'apatridie.

Plus loin, conformément à la tradition réformiste de la ville, le Régime de Gbagbo Laurent s'est investi à construire l'autonomie de ces nouveaux autochtones de Bouaflé. Voulue comme une composante du projet de leur visibilité, le pouvoir de ce dernier a alors tenté de transformer lesdits villages en communes rurales. Motivée par les valeurs de solidarité envers une catégorie d'immigrés devenus autochtones, cette offre visait surtout à faire de ces espaces des lieux attractifs portés par l'idéologie du développement durable. Couplant ainsi autonomie et aménagement urbain, leur statut d'instances décentralisées devait être la principale ressource permettant de relever les défis de modernisation locaux. Ce sont entre autres, celui de promouvoir par exemple dans la localité une gouvernance éclatée, d'offrir à ces villages les opportunités d'un développement compétitif et non les percevoir toujours comme des espaces périphériques à la ville. Cette volonté d'intégration est d'ailleurs soutenue par un discours national valorisant le potentiel[20] de ce groupe (Kirszbaum, 2014).

[17] L'apatridie constitue l'un des traits distinctifs de l'identité assignée à ces ressortissantes Ouest-africaines en Côte d'Ivoire. Le phénomène a surtout pris de l'importance à la fin du parti unique en 1990 avec l'évolution des formes de construction et de déconstruction du statut d'étranger ainsi que les enjeux de pouvoirs qui y sont rattachés.

[18] Les droits en question sont ceux de la participation à la ville. En faisant allusion à de tels droits, l'objectif est de penser à une réelle appropriation par les descendants de naturalisés de leur vie d'autochtones de leur offrir un espace de lutte contre *les* ségrégations, les inégalités ou encore les injustices socio-spatiales. Ce qui *« en appelle à une nouvelle manière de faire la ville, à une nouvelle centralité à réinventer et à son appropriation collective. Il s'agit encore d'une ré-appropriation (…) de leurs conditions d'existence et de leur vie quotidienne. Politiquement, ce droit est aussi celui à la participation conquise et effective ».* (Giardinelli, 2018)

[19] La ville est le symbole du respect des engagements de la Côte d' Ivoire au respect des traités qu'elle a signé sur l'apatridie. Ce sont entre autres, *« les deux conventions internationales sur l'apatridie en 2013, la Conférence ministérielle sur l'apatridie des Etats membres de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) en février 2015. Elle a également promis d'entreprendre une série de mesures visant à réduire le nombre de personnes apatrides sur son territoire et à prévenir d'autres cas d'apatridie…* » Cf Adjami (2016 : 6-8)

[20] Sous le parti unique avec le « vote étranger », une image courante associée à ce groupe. Au-delà de ses performances vantées dans le domaine agricole, il était qualifié de « bétail électoral » du fait de l'électorat significatif qu'il constitue et de la possibilité de le manipuler pour la cause d'un parti politique.

1.2. La naturalisation collective comme moyen de visibilité et de légitimation de l'autochtonie pour les immigrés voltaïques

La naturalisation collective est aussi une marque de visibilité pour la ville. Elle incarne la nouvelle offre de protection des immigrés d'origine voltaïque à Bouaflé. C'est d'ailleurs le principal cadre règlementaire pour témoigner de l'évolution de leur statut. En réalité, au risque de ne pas donner l'impression de satisfaire des apparences en matière de respect des droits de l'homme , cette ressource a été inscrite dans les efforts de l'Etat à mettre en marche une politique de développement social en faveur des immigrés (Losch,2000) . Entre bienveillance et solution d'une conjoncture[21] politique, sa proclamation a pris le sens d'une action visant à loger l'identité de la ville dans de nouvelles propriétés plus compétitives. Au-delà du fait qu'elle offre simultanément des opportunités de repositionnement social et d'amélioration de la qualité de vie chez cette catégorie d'immigrés, elle rappelle les transformations structurelles voulues par l'intégration de ces derniers depuis le pouvoir à parti unique (Voirol, 2005). C'est ce que relate cet enquêté dans ces propos :

> *« Avec le parti unique, la question électorale du peuple n'était pas liée à la carte d'identité. Le Président Houphouët le voulait ainsi pour construire le leadership du pays dans la sous-région. Pour ce faire, le parti unique a pris la décision de dire que les étrangers peuvent voter. Ils sont alors devenus Ivoiriens de façon implicite et il fallait garder quelque part cette étape de l'histoire du pays. Ce sont les traces de ce phénomène qui sont laissées dans l'évolution de la ville de Bouaflé ».* Entretien avec E, Expert en intégration

L'importance de l'intégration par la naturalisation collective est que cette mesure a toujours des points de convergence avec les enjeux de la participation à la vie économique et politique des immigrés tels que suscités sous le part unique de 1960 à 1990 (Houédin, 2015). Ainsi, en l'assimilant à un moyen de protection des immigrés voltaïques à Bouaflé, elle est devenue le creuset qui confère à cette dernière la notoriété de « ville d'intégration ». De cette étiquette, Bouaflé en tire profit de deux manières : d'une part, par sa comparaison à Abidjan, telle qu'elle est perçue comme la « vitrine des villes de Côte d'ivoire ». De ce point de vue, son caractère compétitif lui vient de l'histoire de sa mise en valeur qui permet plus ou moins de rendre compte des mécanismes historiques de solidarité en faveur des immigrés en Côte d'Ivoire. Lieu de mémoire, sa perception au plan international est d'autre part façonnée par les valeurs de tolérance et d'égalité comme normes privilégiées de sa gouvernance (Blion et Bredeloup, 1997).

Dans le champ de l'intégration nationale, la ville est louée pour un ensemble de restructuration et de droits[22] attendus de la naturalisation collective. Ce sont entre autres, les

[21] Du point de vue médiatique, se propageait une image dominante de la Côte d'Ivoire comme un pays en proie à la xénophobie (Lire : Touré, 2000 ; Bredeloup, 2003, Babo, 2012). A cet effet, la naturalisation collective était mobilisée pour nuancer cette image dévalorisante du pays. Convoquée pour modeler l'identité de la ville, cette nuance est mobilisée pour témoigner de la lutte contre les pratiques locales de xénophobie à l'encontre des immigrés.

[22] L'idéal urbain recherché à travers la naturalisation est une constante préoccupation pour l'Etat. A défaut d'avoir indiqué par des mesures appropriées les limites de cette procédure juridique, certains acteurs politiques de premier rang en font un usage flou**.** A ce titre, lors d'une visite dans ces villages avec le Haut-commissariat des Réfugiés (HCR) en 2013, le Ministre Gnénéma Mamadou Coulibaly, Ministre de la justice d'alors du régime Ouattara tentait d'exhorter les naturalisés à un engagement actif dans le développement de la localité en leur disant : « *depuis cette date (parlant de la naturalisation), vous avez tous les droits et vous êtes en droits de réclamer tous vos droits. Alors ne reculez jamais et faites en sorte que tout le*

restructurations liées à l'appropriation de droits fonciers chez les naturalisés, celle de la recomposition des liens entre anciens et nouveaux autochtones, la déconstruction des stigmates produits sur la désignation des villages respectifs, la construction d'une histoire commune partagée par l'ensemble des groupes autochtones de Bouaflé (Chauveau, 2006 ; Houédin et Tagro, op cit). Elle ouvre ainsi des perspectives considérables pour sa requalification à une ethnicité productive. De tous ces exemples, l'investissement que représente la naturalisation collective démontre que le renouvellement de la ville va de pair avec la pérennisation d'un ordre d'intégration dont les buts sont de réinventer les origines et les identités communes et de renforcer chez les immigrés le sentiment d'appartenance à la nation (Akindes, 2004 ; Babo, 2011).

La naturalisation collective est plus loin considérée comme la faveur politique qui a été faite par l'Etat de façon à répondre à des objectifs de développement durable dans la localité. Couplée à la tradition réformiste de la ville, elle est mobilisée non seulement comme une valeur centrale pour la consolidation de la politique d'intégration à Bouaflé mais aussi, comme une des conditions essentielles de la cohésion locale (Lelévrier, 2005 ; Epstein, 2008). En tant que politique publique, elle est promue sur le registre de l'idéologie de la famille avec les idées de luttes contre la marginalisation de groupes « apatrides ».L'enquête réalisée donne de comprendre qu'elle fait partie des stratégies de la planification du développement urbain à Bouaflé, de ses ressources et de ses contraintes à encourager l'appropriation de cet espace par les descendants de naturalisés.

In fine, il s'agit d'y entériner les efforts constructifs de rupture d'avec les positions initiales de manière à tenter de formaliser la reconnaissance des ressources captées ou non au nom de la naturalisation collective. Mieux, l'idée est de veiller à l'adéquation entre l'autochtonie acquise par voie de naturalisation, le mode d'organisation ou le fonctionnement qui en découlent et les compétences invoquées par les descendants de naturalisés pour s'identifier à la ville (Ripoll et Veschambre, 2005). Les lignes directrices de production d'une telle légitimité par l'Etat, sa valeur stratégique ainsi que les attentes de régénération du marché local d'intégration sont soulignées par cet enquêté :

> *« La naturalisation collective, c'est la continuité de la politique du « bétail électoral ». C'est une attribution mécanique qui n'est pas de la volonté des individus mais de l'Etat. Elle traduit la vision du conditionnement, du formatage idéologique en termes d'obéissance. Ce sont des groupes qui ont été conduits sans leur volonté pour l'acquisition d'une autre racine. L'opportunité qu'offre cette naturalisation, ceux qui ne sont pas concernés ne peuvent en bénéficier. Aujourd'hui, ils sont classés parmi les Ivoiriens, peuvent même chercher à sécuriser des terres, participer librement aux élections ou en être candidats ».* Entretien avec E, Expert en intégration

Par cette cohérence politique, l'Etat a pour ce faire présenter la naturalisation collective comme le principal moyen d'ajustement des pratiques d'inclusion qui sont opérées sur cet espace social. Elle lui sert d'indicateur pour la relance des impératifs d'intégration aussi bien au niveau local que national. Bien plus, cette ressource s'avère particulièrement bénéfique pour lui dans le sens à construire la compétitivité de la ville au plan international. De plus, traduisant encore la volonté de cimenter sa tradition de solidarité envers cette catégorie d'immigrés, de promouvoir à partir de celle-ci une image de Bouaflé où les politiques locale et nationale sont diluées, la naturalisation collective a pris le sens d'une offre à

---

monde respecte votre engagement à être Ivoiriens…La Côte d'Ivoire s'engage à faire en sorte que tous leurs droits de citoyens ivoiriens soient respectés ». Lire Diallo (2013 :2)

l'autodétermination. Elle devient pour ce faire un moyen de réinvestissement du passé colonial dans la reconstruction de l'identité collective de la localité et de la consolidation de l'ancrage de ces nouveaux autochtones dans la localité de Bouaflé (Gnabeli, 2002).

Tous ces éléments consolidés offrent la première structure de la ville. Son caractère réformiste reste à la fois la réponse à des formalités politiques, des enjeux de développement agricole et de reconnaissance identitaire. Son ethnicisation à cet effet repose sur une identification valorisante de « l'immigré » voltaïque comme moyen de construction de sa visibilité au plan national et international.

2. Pratiques ethniques comme expression de résistances au sein de la ville

Ce second niveau d'analyse s'appuie sur la construction d'une image ethnique de la ville au profit des premiers groupes dits autochtones.

2.1. Réappropriation de la ville par le principe de l'antériorité

Il existe plusieurs expressions de la réappropriation de la ville par le principe de l'antériorité. Celles-ci sont présentées comme étant à contre-courant des initiatives réformistes dans la ville. La première est l'aménagement de l'espace public par des monuments aux marques ethniques. Entre reconnaissance et légitimation des deux groupes autochtones qui se disputent l'antériorité sur l'espace, la présence des monuments sculptés cités plus haut est investie de plusieurs significations. Du fait des référents ethniques qui les mettent en valeur, ils fonctionnent comme une barrière dressée à l'encontre de la légitimation des autres identités autochtones dans la ville (Houédin et Djedjé, 2018a, b ; Houédin et al, 2018).

Leur présence joue un rôle de premier plan dans les processus d'identification à la ville. Ainsi, à côté du fait qu'ils représentent pour l'un et l'autre des groupes dits primordiaux des outils de contrôle et de surveillance des repères culturels de la ville, ils obéissent autant à des exigences de conservation de son identité que de domination ethnique en son sein. Leur mobilisation en tant que marqueurs ethniques consiste à les braquer contre les légitimités réclamées par les autres concurrents autochtones sur cet espace urbain. Le but est de les maintenir à distance, de pallier leurs volontés de revendiquer d'éventuels droits communs dans la ville (Houédin et Djedjé, à paraitre). Cette argumentation est soutenue par ces interviewés qui affirment respectivement :

> *« Dans notre entendement, on se dit que Bouaflé appartient aux Yohwrè et aux Gouro. On se dit que ce sont ces peuples qui sont habilités à prendre les initiatives du développement de leur ville. Et, on pense qu'ils ne sont pas actuellement prêts à ériger un monument à l'image de ceux qui viennent d'ailleurs parce que, ce sont des peuples qui ont été installés, qui ne sont pas autochtones comme eux. Nous sommes toujours leurs travailleurs, on les appelle parfois « patrons » ou « tuteurs ». Déjà, nous voyons que les Yohwrè refusent que les Gouro fassent des cérémonies de libation. Si pour les questions de libations au cours des grandes cérémonies c'est un problème, ce n'est pas pour un monument pour faire honneur à un autre groupe qui sera facile (…) Bien que nous soyons là depuis 1932, pour avoir un monument qui nous représente, il va falloir qu'on bataille parce que malgré la naturalisation , on nous voit toujours comme des étranges »* . Extrait d'entretien avec T, Membre de la Notabilité D

> *« Les monuments sont une fierté pour la ville parce qu'ils permettent de mettre en exergue les peuples Gouro et Yohwrè. Le monument de la « chercheuse d'or » montre la richesse des peuples Yohwrè par exemple… Le monument Zaouli, lui, fait partie des symboles de Bouaflé parce qu'il représente une danse reconnue mondialement. Le Zaouli c'est Gouro. C'est Gouro et Yohwrè qui ont des problèmes de libations quand il ya une cérémonie où ils sont*

représentés. C'est pour dire que Bouaflé a des problèmes de paternité, eux (parlant des descendants de naturalisés) savent qu'ils ne sont pas propriétaires terriens et ne sont pas d'ici. Donc, qu'ils ne parlent pas de ces genres de choses. La lutte se passe entre Gouro et Yohwrè. Ils doivent se mettre à l'écart » Extrait d'entretien avec Y, membre de la Notabilité L

A l'analyse de ces extraits de discours, il ressort que la domination ethnique par le moyen des monuments est un facteur essentiel qui favorise le repli identitaire dans la ville. Tout en servant à décourager les initiatives de son marquage par d'autres référents autochtones, les monuments participent de l'ordre de la disqualification, du classement et de la hiérarchisation des groupes autochtones sur la base de l'antériorité. Ils sont révélés à travers un système urbain défensif et un système de domination ethnique susceptibles d'être transformés en barrière au développement réformistes engagés depuis la colonisation.

Au surplus, les monuments aux marqueurs ethniques, outre le caractère restrictif qui les accompagne, sont perçues comme des infrastructures de concurrence déloyale entretenue par les premiers autochtones. Leur légitimité dans l'embellissement de la ville non seulement traduit des positions de monopole identitaire, mais aussi vise à réduire toute concurrence liée à l'attribution de privilèges sous la bannière primordialiste. Bien également, distingués par leur présence et la singularité de leur fonction identitaire, ces infrastructures sont devenues des unités de mesures et de bornage de l'identification de la ville. Même si sa perception comme un espace d'accueil d'immigrés l'entraine vers des obligations de vie commune avec les « autochtones par naturalisation », refaçonner son identité n'est pas un vœu partagé. La proclamation de l'antériorité sur l'espace à travers lesdits monuments doit de ce fait, aider à reconsidérer les positions d'autochtones sans que la reconnaissance de ce statut efface les origines ethniques. Ce qui renvoie ainsi à la manière de reconstruire l'appropriation de cet espace par les idées de propriété, l'attachement à un ensemble de normes ethniques fixant le bien-fondé, le contrôle, l'usage et le sens attribué aux marqueurs identitaire telles que ces monuments dans la ville. En somme, c'est une ressource ethnique dont la caractéristique première est de démotiver les naturalisés à toutes tentatives de revendications de droits à l'égalité dans la ville (Godelier, 1984).

La seconde expression de légitimation de l'antériorité dans la ville est le déclassement des légitimités du naturalisé par le toponyme. Généré par la migration et facteur d'appropriation ou de différenciation spatiale, le toponyme constitue un outil ethnique majeur permettant de distinguer les légitimités liées à l'autochtonie (Gnabeli, 2002). Du moins, c'est une ressource de domination ethnique qui rappelle les origines supposées ou réelles de l'appartenance à la ville. Avec la présence des villages de naturalisés et considérant les liens qui les rattachent à la figure de « l'étranger », leur déclassement se construit par une sorte de procédures établies pour les soustraire des droits auxquels les approches anthropologique et politique du toponyme donnent sens. Alors, d'un côté, il y a les villages dont les ethnonymes sont supposés qualifiés les premiers groupes installés dans la localité. Ce sont les « villages-tuteurs » ou hôtes. De l'autre côté, sont identifiés les villages « d'étrangers », ceux des groupes issus des migrations organisées par le colon (Houédin et Tagro, op cit)

Si les premiers jouissent formellement d'un statut autonome, les seconds sont toujours dans un lien de dépendance et de subordination avec eux. Les circonstances de leur installation, les échanges ayant débouchés sur la cession des sites occupés sont rappelés. L'enjeu d'entretenir la controverse autour de droits réclamés par les nouveaux autochtones que sont les descendants de naturalisés. Face aux recompositions à l'œuvre sur cet espace d'accueil

d'immigrés, la différenciation par le toponyme interpelle sur les formes et les sens véhiculés dans la production de l'autochtonie. Elle contribue pour autant à donner un éclairage sur la finalité de certaines pratiques dites discriminantes, les logiques et les enjeux qui les sous-tendent (Boujrouf et Hassani, 2008). C'est le cas par exemple de la contestation de l'autonomie des villages de naturalisés dans le processus de communalisation. Cet échec est expliqué par cet enquêté de façon suit:

> *« Au temps du président GBAGBO, Koudougou avait été désigné pour être une commune rurale mais le chef Yohwrè a refusé. Il disait que nous sommes des étrangers. Koudougou ne peut être une commune rurale avant leur village. Pourtant chez eux, ils ne sont pas beaucoup. Leur village est comme un quartier de notre village ».* Extrait d'entretien avec G, Membre de la Notabilité P

Entre renforcement de frontières ethniques et durcissement des règles de vie liées à la légitimité autochtone, le déclassement des toponymes de naturalisés renvoie à une stratégie de domination ou de contrôle de l'espace. C'est plutôt une des conditions préalables à la réussite de la domination politique, de la hiérarchisation des groupes autochtones et encore de la centralisation du pouvoir sur la base de l'antériorité sur l'espace. Une telle structuration contribue de façon souterraine à activer les soubassements primordialistes de la distinction entre les villages de la localité. Elle constitue à priori la ressource mobilisée par les autochtones des villages-tuteurs pour maintenir et reproduire les pouvoirs locaux en leur faveur. En cela, leurs ressortissants Gouro et Yohwrè y joue le prestige d'avoir l'avantage à contraindre leurs rivaux au respect de leur « capital autochtone » dans la ville (Renahy, 2010 ; Otcho et Adou, op cit). Contrainte permanente de notoriété ou d'honneur d'une position autochtone héritée que proclame l'enquêté suivant quand il déclare :

> *« Les autochtones d'ici (parlant de la ville) sont les Gouro de Déhita, de Koblata et de Lopouafla. C'est nous qui sommes propriétaires de la commune. D'autres sont ensuite arrivés s'installer. Je veux parler des Yohwrè d'abord, puis des Ayaou et nos frères Mossi qui sont à Garango, Koupela, Tenkodogo et Koudougou ».* Extrait d'entretien avec Q, Membre de la Notabilité L

La confrontation des toponymes de la localité renseigne sur une appropriation unilatérale de l'identité de la ville par les premiers autochtones. Afin donc de dévaluer l'identité d'autochtone associée aux villages de naturalisés, ils les opposent aux leurs en les stigmatisant comme des toponymes venus d'ailleurs. Cette stratégie ethnique, tout en rehaussant ces autochtones de « souches » dans les légitimités urbaines est le moyen essentiel qu'ils mobilisent pour se reconstituer en groupe majoritaire et garder les villages devenus autochtones par décret de naturalisation sous les tutelles initialement constituées (Guilleux, 2016).

Une telle manière de produire l'autochtonie par la hiérarchisation des toponymes constitue le socle d'une série de rivalités latentes ou parfois manifestes entre les deux groupes «autochtones» cités. Le déclassement de la légitimité du naturalisé par le toponyme reste dans cette perspective, l'un des principaux facteurs des risques permanents de conflits ou d'atteinte au développement urbain « durable » de la localité. Outre le fait qu'il contribue à pérenniser l'image de défavorisés associée aux villages des « autochtones par naturalisation », il ne contribue qu'à entériner la croyance selon laquelle cette catégorie d'acteurs représente une minorité ethnique victime de diverses discriminations. Certains droits fonciers revendiqués en vertu de l'autochtonie en témoignent. Ce sont entre autres, les conflits autour de l'extension des villages de naturalisés, les oppositions liées à la constitution de réserve de

terre ou de leurs appropriation par « ruses » : tentative de cadastre, mise en valeur sans autorisation préalable des hôtes (Houédin et Tagro, op cit).

Les investissements ethniques produits sur la base de l'antériorité concourent à un autre mode de gestion de la pluralité ethnique. Entretenus comme un contrepouvoir à l'hégémonie voltaïque, ils ont eu pour conséquence de faire resurgir la question de l'origine dans la compétition entre groupes autochtones. Les scènes ethniques qui en résultent sont d'ailleurs susceptibles de fragiliser la cohésion urbaine, donner plus de crédit à une ethnicisation de la domination sur la base de l'antériorité et une forme de standardisation du développement local par ce même vecteur. Cette analyse conduit à un autre résultat similaire ci-dessous analysé.

2.2. Des stratégies d'invisibilisation au renforcement des légitimités primordialistes

Les stratégies d'invisibilisation[23] s'inscrivent dans la continuité des pratiques primordialistes activées par les autochtones de souches. Elles se manifestent sous différentes formes à savoir la stigmatisation des autochtones par naturalisation, la production de stéréotypes sur l'évolution de leur statut. De telles stratégies se fondent sur le mythe de l'antériorité comme ressource de légitimation sur l'espace urbain aussi bien au niveau politique, social que culturel. Elles sont toujours inspirées des logiques d'ethnicisation de la domination dans la ville au profit des premiers autochtones. Sous cet angle, l'enquête a contribué à montrer que les plans d'invisibilisation activés s'appuient sur trois mécanismes : la perception prédominante et continue du naturalisé sous la figure de l'étranger, l'asphyxie progressive de tous pouvoirs politiques émanant de cette catégorie d'autochtones et la dénonciation d'une politique sélective qui met l'accent sur le favoritisme de l'Etat en matière de leur intégration locale.

S'agissant de la perception prédominante du naturalisé comme « étranger », il s'agit d'un type de stigmatisation de ces autochtones sur la base de pratiques discriminantes à caractère essentialiste. Quels que soient les stigmates ou les stéréotypes produits, ils constituent le terrain privilégié par lequel s'observe le processus de ségrégation ethnique locale. Ce qui est mis en évidence dans ces discours :

> *« (...) quand c'est pour faire payer des taxes, la mairie ne considèraient pas nos villages comme des villages autochtones. De même, quand c'est pour prendre les décisions, elle nous considère comme des non-Ivoiriens. Je veux parler des gens qui sont naturalisés et qui viennent de Garango, de Koupela et de Tenkodogo. Tu vois, lorsqu'il y a les cérémonies par exemple et que nous sommes invités, elle nous classe dans les groupes CEDEAO (Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest). Or nous ne sommes plus étrangers donc on doit plus nous dire d'aller dans ce groupe. Nous sommes devenus Ivoiriens, donc autochtones »* Extrait d'entretien avec A, Membre de la Notabilité D
>
> *« Les mossi ont toujours été considérés comme des manœuvres en Côte d'Ivoire. Celui qui a été ton manœuvre, tu as peu d'égard pour lui. C'est la relation patron-ouvrier qui est encore dans l'esprit de nos tuteurs (parlant des autochtones Gouro et Yohwrè). C'est maintenant même qu'ils commencent à nous admettre un peu un peu comme des Ivoiriens. Sinon, ils nous traitent toujours comme des étrangers »* Extrait d'entretien avec F, Membre de la Notabilité D

[23] L'invisibilité est construit social Il se définit comme un ensemble de processus par lesquels s'opère un déni de reconnaissance de personnes à divers niveaux de leur existence. Cette définition rejoint en somme les idées d'exclusion sociale, de disqualification sociale, de stigmatisation ou de tous autres qualificatifs dévalorisant des interactions entre acteurs (rapport ONPS, 2016)

En reclassant les naturalisés sous la figure dominante de l'étranger, ce point saillant de l'évolution des rapports interethniques est l'une des illustrations de la déconstruction des ajustements identitaires qui accompagnent les politiques réformistes au sein de la ville. L'enjeu est de repenser la place de ces nouveaux autochtones dans le fonctionnement de la localité, de reconstruire l'évolution de leur statut comme une ressource moins compétitive et concurrentielle. Cette façon de faire est dite plutôt rétrograde, incompatible avec la logique réformiste mise en place pour « faire la ville » depuis la colonisation. Tout en cachant des stratégies de résistance, c'est par elle que se réactualisent les différences selon l'origine, survie les formes d'instrumentalisation liées à prédominance de la figure de l'étranger (Gnabeli, 2005a). Pareillement, c'est par elle que le cycle des tensions liées au fait ethnique comme marqueur de légitimité, les luttes de valorisation d'un imaginaire spécifique aux premiers autochtones sont reconduites.

Ces stratégies ethniques mises en place pour reproduire la ville au profit des premiers autochtones ont été aussi élargies à la participation politique des naturalisés. Dans ce travail, deux niveaux d'approches complémentaires de la construction de leur invisibilité dans ce champ ont été relevés. L'idée est de souligner la faible participation politique des naturalisés dans la gouvernance de la ville. Dans la première approche, en se référant à la période d'avant la naturalisation collective, le diagnostic fait sur la présence des ressortissants voltaïques dans le conseil municipal montre ceci :

Années	Effectifs du conseil municipal		Effectif des originaires voltaïques membres du conseil municipal	
	Valeurs Réelles	Valeurs Absolues (%)	Valeurs Réelles	Valeurs Absolues (%)
1985	29	100	1	3
1990	31	100	2	6

Tableau 1 : Représentation[24] des originaires voltaïques au sein du conseil municipal de Bouaflé avant la naturalisation collective

Après la naturalisation collective, cette même opération sur le conseil municipal laisse voir les statistiques suivantes :

Années	Effectifs du conseil municipal		Effectif des descendants de naturalisés d'origine voltaïque membres du conseil municipal	
	Valeurs Réelles	Valeurs Absolues (%)	Valeur Réelles	Valeurs Absolues (%)

[24] Source : liste « Union de Bouaflé sans distinction d'ethnie, ni de religion du scrutin de novembre 1985 et la liste « Union pour le progrès dans la paix » du scrutin de décembre 1990.

1996	31	100	3	9
2018	43	100	4	9

Tableau 2 : Représentation[25] des descendants de naturalisés d'origine voltaïque membres du conseil municipal de Bouaflé après la naturalisation collective

En ce qui concerne la participation politique, les statistiques décrites ci-dessus sont l'un des éléments qui traduisent le processus d'invisibilisation des naturalisés. Organisé et mis à profit sous la légitimité primordialiste, ce processus révèle à l'inverse un système politique dominant où la conception de l'égalité attendue entre autochtones après la naturalisation collective n'est toujours pas satisfaite. Pour ce faire, dans la gouvernance de la ville, les naturalisés se considèrent selon les situations, ignorés et stigmatisés, reconnus et instrumentalisés (Bertheleu, 2002). Plus loin, en comparant ces statistiques de la participation politique d'avant et après la naturalisation collective, l'enquête montre que son évolution sur les deux périodes (avant la naturalisation collective (3% à 6 %) et après la naturalisation collective (9%)) reste faible. Il n'y a donc pas eu de rupture considérable du point de vue de son appréciation sur la base de l'origine ethnique. Interprétées sous l'angle des rapports de pouvoir entre les autochtones de souches et autochtones par naturalisation, de telles statistiques traduisent surtout une invisibilité dont l'enjeu est d'enraciner les seconds dans un ordre politique de dominés.

Dans la deuxième approche de l'invisibilisation des naturalisés, la légitimité d'être « premiers autochtones » sur l'espace est mobilisée pour réglementer ou contrôler les pouvoirs politiques recherchés par les autochtones par naturalisation. Sous ce rapport, l'origine et l'identité d'étranger sont investies comme une ressource marquée par la quête de délégitimation, de disqualification (Gnabeli, 2012). En lien avec les luttes de prestige ethnique et d'appropriation de l'identité de la ville, les élites politique issues du rang des naturalisés sont par exemple délégitimés, écartés ou même dépossédés des possibilités de succès lors des élections locales (Bouquet, 2007). Cette manière de construire leur invisibilité dans le champ politique est mise en relief par cet enquêté :

> *« Je me suis présenté comme candidat pour la mairie…Les premiers résultats sortis des bureaux de vote me donnaient vainqueurs. Quand les gens se sont aperçus que c'est quelqu'un d'origine étrangère, ils ont trouvé inadmissible parce qu'ils pensent qu'on va les commander chez eux. (…) « Mossi ne peut pas venir les commander ici ; « Contente toi de ce que je t'ai donné mais ne cherche pas à prendre ce que j'ai » sont ce que disent nos tuteurs (parlant des autochtones Gouro et Yohwrè) ». C'est ainsi qu'ils ont changé les résultats….on m'a volé ma victoire*. » Extrait d'entretien avec X, ancien conseiller municipal

Outre le fait d'être pris comme une mesure de disqualification de la gouvernance de la ville, l'invisibilisation de leaders politiques issus des villages de naturalisés est une des réponses convoquées pour démontrer que les résistances dans ce champ restent un processus enraciné dans des rapports de domination à caractère primordialistes. Elle constitue de plus en plus la composante majeure de la restructuration de l'espace politique. En cela, même si

[25] Source : Liste « Union pour le progrès dans la paix » du scrutin de février 1996 et la liste du scrutin de décembre 2018.

l'importance que représente l'électorat des villages de naturalisés est un acquis, la reconnaissance politique recherchée par leurs leaders n'est encore qu'une illusion (Gomez, 2009). Il s'agit non pas de la mettre à distance mais de la dépolitiser symboliquement, c'est à dire la mobiliser tout en fragilisant les réseaux de pouvoir qui peuvent émaner d'elle (Gnabeli, 2005b).

Concernant la politique sélective qui met l'accent sur le favoritisme de l'Etat en matière d'intégration des naturalisés, sa dénonciation se fait dans l'objectif de rompre avec le legs de la politique réformiste dans la ville. Ce qui passe aussi par la stigmatisation de la naturalisation collective. En effet, pour les premiers autochtones que sont les Gouro et les Yohwrè, cette pratique n'est que l'aboutissement des faveurs octroyées par « l'Etat » à ces « immigrés » dans la ville. De par cette politique, il y a tout simplement imposé un mode de gouvernance hérité de la colonisation et non une proposition relevant des aspirations des premiers groupes autochtones (Loba et Bosson, 2019). En d'autres termes, sans être consulté au préalable, la décision de naturalisation a été imposée en amont à ces derniers avec l'objectif d'autochtonisation des immigrés voltaïques. Ce qui est relaté par l'enquêté suit en ces termes :

> *« Nous n'avons pas accepté la naturalisation, mais nous avons pris acte. L'Etat ne nous a pas informés avant. C'est une affaire politique. Il y en a (parlant des immigrés voltaïques) qui n'ont pas demandé, mais qui l'on eue quand même. Aujourd'hui, s'il y a les élections, s'ils ne te soutiennent pas, tu ne peux pas d'être élu (…). Nous comprenons maintenant que cette naturalisation n'arrange pas nos villages. Ils sont devenus Ivoiriens, or ce sont les ivoiriens qui sont propriétaires terriens. Pour cela, ils veulent prendre aussi des terres. En réalité, ils ne sont Ivoiriens que de fait, ils ont aussi leurs cartes d'identités Burkinabé. C'est par intérêt qu'ils sont là… Aujourd'hui, nous sommes devenus un cas social sur nos propres terres ».* Extrait d'entretien avec G, membre de la Notabilité L

Ce choix, tout en étant qualifié de méprisant est aussi réinterprété comme une forme de domination extérieure organisée de toute pièce depuis la colonisation. L'objectif serait de pérenniser l'hégémonie de ces originaires voltaïques dans la ville (Bazin, 1999).Sur ce point, afin de faire entorse à cette logique, un investissement préférentiel de l'ethnie sur la base de croyances primordialistes est mobilisé pour dépouiller cet héritage politique de son pouvoir à « brader » la propriété de la ville. Dénoncer la naturalisation collective s'inscrit en ce sens dans les efforts constants à se soustraire de l'égalité entre autochtones voulue au travers de cette politique. En tant que pression ethnique émanant de réalités essentialistes, c'est un type d'opposition au caractère réformiste de la ville et par-delà sa contestation. Elle s'entretient et évolue sous la forme de résistance contre la conception dynamique de la ville (Roy, 2012).

Dans ce contexte, l'écart entre les normes incitées par l' « l'Etat » et les stratégies locales d'intégration de naturalisés est construit non seulement autour de résistances à des contraintes politiques mais aussi, de résistances contre l'autonomie de ces derniers. De ce point de vue, le processus de leur invisibilisation se renforce sous d'autres formes de catégorisations et de production d'une conception réductrice de leur autochtonie. Sous ce rapport, l'échec de la transformation des « villages de colonisation » en commune rurale est un travail qui s'apparente à la fois à une restriction déguisée de l'homogénéisation de l'autochtonie, le refus de leur existence en tant groupe autonome. Une invisibilisation subie qui est justifiée comme suit :

> *« …Un village mossi ne peut être commune dans un canton Yohwrè. Ils n'ont pas de liens au niveau des coutumes. Koudougou commune rurale !? Les gens de X, leur tuteurs sont allés se plaindre à la présidence et ont refusé. Ce qui leur a été accordé. Alassane Ouattara (parlant du Président de la République) a tout annulé ».* Extrait d'entretien avec A, membre de la Notabilité Y

Il s'agit donc d'intégrer les pressions ethniques à caractères primordialistes comme ressources adéquates pour la consolidation de l'identité collective de la ville. Ces façons ont donc eu pour résultat les replis identitaires, favoriser l'attachement à des croyances telles que la disqualification, l'exclusion et la marginalisation chez les « autochtones par naturalisation ». Du point de l'organisation ou du fonctionnement des groupes autochtones, elles contribuent à dévoiler que l'ethnicisation de la domination sur la base de l'antériorité n'a fait qu'éclore une gouvernance de la ville à deux pôles. Cette dernière consolide pour sa part un type de segmentation de l'autochtonie dont l'influence est susceptible de fragiliser la cohésion urbaine.

3. De la résilience comme ressource appropriée du renouvellement urbain à Bouaflé

Dans la reproduction de la ville, tout se passe comme si la dynamique réformiste de la ville et celle qui découle des pratiques ethniques à caractère essentialiste se confrontent. Les traits saillants du renouvellement urbain qui en ressorte sont analysés à travers deux composantes de résilience. Il s'agit d'une part, de la rupture avec les stéréotypes de l'intégration urbaine et d'autre part, de la production d'une politique consensuelle de renouvellement urbain

3.1 Rompre avec les stéréotypes de l'intégration urbaine

La résilience dans la ville de Bouaflé apparait comme une forme de transition urbaine. Elle permet à la fois d'y repenser une ethnicisation productive des rapports entre une identité d'autochtones par naturalisation de plus en plus ascendante et une identité autochtone de « premiers installés », craignant de perdre les légitimités locales. Abordée sous l'angle de la rupture d'avec les stéréotypes produits sur l'intégration des premiers cités, la résilience se manifeste sous plusieurs formes.

D'abord, les tentatives de neutralisation de pressions ethniques ou institutionnelles : ce type d'actions est mené pour s'extraire des dominations constituées dans la gouvernance de la ville. En effet, depuis la colonisation, la ville fonctionne comme s'il y avait un pacte entre les autochtones de « souche » et les immigrés d'origine voltaïque qui ont bénéficié de la naturalisation collective. Or, avec l'activation des pratiques primordialistes, le contexte local de production de l'autochtonie va être calqué sur la façon dont il est mis en œuvre au plan national. De ce rapport, la scène de la domination à l'intérieur de la ville va également se reconstruire sur le modèle de la définition de la catégorie de l'étranger (Gnabeli, 2002). Ainsi, le recours à l'origine et aux mécanismes de luttes politiques tels qu'ils sont mis en œuvre au niveau national n'ont fait que raffermir les tendances à la discrimination vis-à-vis de ces naturalisés, suscitant chez eux les attitudes de méfiance et les idées d'injustices. De ce type de structuration, cette minorité reste donc étiquetée aussi bien dans sa lutte d'accession aux ressources politiques, économiques que dans la reconnaissance de ses compétences à les revendiquer. Il en ressort que, les pratiques ethniques suscitées par les premiers autochtones n'ont encore fait que contribuer à déconstruire leur perception de la ville de Bouaflé comme un espace commun.

Les différenciations entretenues autour de la captation des ressources urbaines ont permis de relancer l'idée d'une troisième dynamique de renouvellement de la ville. En référence à ce schéma de renouvellement, les incohérences de l'intégration vécues, surtout du fait de l'absence d'outils juridiques appropriés qui accompagne la naturalisation collective et par ricochet un élan significatif pour la revendication implicite de droits locaux jouent un rôle de premier plan dans les luttes contre les formes d'invisibilisation sur la base de l'antériorité. A ce niveau, les réticences aux changements attendus de la gouvernance locale aussi perçues comme des indicateurs de discrimination dans le développement sont relatées par ces enquêtés :

> *« La mairie a envoyé des gens pour encaisser les femmes vendeuse de tchapalo et d'attiéké. Nous avons dit à la mairie d'arrêter d'encaisser les femmes qui vendent dans leurs propres cours .Nous leurs avons demandé de nous construire des marchés s'ils veulent encaisser ces commerçantes. Le marché qui est là, c'est nous-mêmes qui l'avons construit par nos propres moyens ».* Extrait d'entretien avec A, Membre de la Notabilité D

> *« Les revendications de notre village n'ont jamais eu de réponses. Nous avons démarré la construction d'un pont sur un cours d'eau. Nous étions très avancés et nous avons sollicité la mairie. Elle nous a ignorés et a préféré aider un autre village autochtone des ethnies connues comme Ivoirienne. Cette façon de faire nous met en palabre avec les villages voisins. Nous avons encore sollicité la mairie pour réprofiler et ouvrir de nouvelles voies. Elle n'a jamais réagi. Et même pour la construction des maisons des jeunes, cela n'a jamais vu le jour ».* Extrait d'entretien avec A, Membre de la Notabilité G

L'image intermédiaire de la ville comme propriété des premiers autochtones fonctionne comme la principale barrière au renouveau urbain. Sa logique divergente d'avec les principes dits réformistes de la ville n'ont contribué qu'à rendre plus ou moins opaque les paramètres providentiels de l'intégration en son sein (Schnapper, 2007).Cette façon de faire a eu également des répercussions significatives sur la reconstruction des appartenances et la participation active des naturalisés aux activités de développement de la ville. De ce fait, en privilégiant la rupture d'avec les stéréotypes de l'intégration comme une composante majeure de la résilience, l'enjeu est de procéder à une refonte de son ethnicisation, d'y mettre en œuvre des actions collectives allant dans le sens de la transformation des structures urbaines.

De ce pas, le caractère résiliant invite à relativiser les liens de dépendance entre groupes autochtones, à dépassionner les pratiques parfois conflictuelles auxquelles les naturalisés sont confrontés ou encore, à dédramatiser les pressions politiques sectaires qui résultent à la fois de la stigmatisation et de l'assimilation de l'autochtone à l'étranger (Babo, 2012). Parlant de cette manière de repenser la ville, les naturalisés interviewés perçoivent la résilience comme un nouvel espace du « vivre ensemble » sous de nouvelles significations. Celui-ci sous-entend des représentations gratifiant, devient dans le même ordre d'idées la condition de réussite de la politique d'inclusion urbaine qui correspond à la période en cours. Pour vivre en accord avec les valeurs de la résilience et les pratiquer publiquement en montrant que ce sont elles qui apporteraient une plus-value au processus d'intégration, le travail de décentration que nécessite ce nouvel outil de gouvernance est mis en évidence par cet enquêté :

> *« En tant qu'autochtones, nous prenons nos décisions sans eux (parlant des premiers autochtones). Ce qu'ils n'apprécient pas. Ils veulent que nous restons toujours leurs esclaves à leurs yeux, que nous fassions toujours la courbette. Par exemple, pour nos besoins en construction de l'école, ils ont voulu que nous les consultions pour la libation, ce que nous*

pouvons faire nous-même. Ils disent aussi que nous ne devons pas faire l'extension du village sans leurs accords » Extrait d'entretien avec V, Membre de la Notabilité G

Les ruptures souhaitées à cette étape ne doivent plus favoriser une prédominance des premiers groupes autochtones dans la construction de l'identité collective de ville. Alors, si l'empreinte primordialiste perdure à recréer les inégalités dans le repositionnent de groupes favorisés ou non, la différenciation entre autochtones, les oppositions internes portées par des revendications d'ordre ethnique, cela nécessite d'inscrire la participation des naturalisés dans un contexte de développement réajusté.

3.2. Production d'une politique consensuelle de renouvellement urbain

La résilience est une opportunité de réinvention de la ville et de sa gouvernance. Au risque de passer pour une ville rétrograde, à Bouaflé, cette opération incite à la production d'une autre expérience de la cohésion locale. Du moins, cette expérience, en contribuant à mettre l'accent sur les règles de bonne gouvernance est considérée, chez les naturalisés, comme l'idéal urbain recherché. En tant que cadre de vie approprié au renouvellement de la ville, elle est supposée favoriser la mobilisation autour de valeurs de solidarité ou d'objectifs communs, de repenser l'action publique dans la ville en termes d'évacuation des contradictions d'une construction socio-politique héritée (Dufour, 2014).

Sous un tel rapport, les volontés à réconcilier les mythes fondateur et d'appartenance à la ville, de réconcilier les droits d'antériorité et les droits de nouveaux autochtones, de reconstruire l'imaginaire autochtone de la ville sont brandies comme des investissements productifs. La pratique résiliente est perçue comme un investissement qualitatif facilitant le passage des incertitudes liées à l'intégration locale à la réalisation de cette singularité aussi bien au plan local que national. Elle doit prendre une consistance propre à entraver les risques de conflits. Arguments défendus par ces descendants de naturalisés en ces termes :

« Ils (parlant des premiers autochtones) pensent que nous allons leur prendre leur ville pour les diriger. Même si nous avons aussi l'ambition de prendre la municipalité, c'est pour apporter notre pierre au développement de Bouaflé ». Extrait d'entretien avec X, ancien conseiller municipal

« ...si on avait eu la commune rurale, le développement de nos villages allait se faire par nous-mêmes. Avec son annulation, cette volonté nous échappe. Les hommes politiques se servent des populations de ces villages pour enrichir leur électorat. Elles ne sont même pas bien représentées dans le conseil municipal. Pourtant, elles sont nombreuses et sur le plan politique, si elles forment une entité, elles peuvent diriger Bouaflé… En les excluant, si elles n'ont pas assez de considérations ou se sentant rejetées par les autres autochtones, elles peuvent se rebeller, créer une entité forte et chercher à faire une révolution pour se faire entendre. Ce qui peut être un problème pour la ville ». Extrait d'entretien avec T, Membre de la Notabilité D

Tournée vers le renouvellement urbain, la figure résiliente de la ville est l'opportunité pour reconfigurer ses traits essentiels aux marques d'une gouvernance ajustée à la pluralité des groupes autochtones qui s'y trouvent. Dans cette logique, il est plus question de mettre à profit les nouvelles légitimités suscitées dans la ville, d'y reconstruire une mémoire commune ou la réappropriation collective de son identité par lesdits groupes. Il s'agit là de retravailler sa compétitivité et son attractivité de sorte à lui donner une image plus revalorisant de « ville d'intégration ». Ainsi, prenant appui sur l'histoire de sa pluralité interethnique, celle de sa connaissance comme un pôle économique, la résilience à Bouaflé est le signe d'une nouvelle

manière de construire son attractivité non seulement au plan local, mais aussi national et international (Friboulet, 2010). Ce qui nécessite d'une part, de faire la rupture avec la gouvernance à deux pôles et d'autre part, de reconstruire la cohésion locale en mettant plus ou moins l'accent sur la réduction des inégalités de développement qui la traversent.

Du point de vue historique, la réforme dans la ville est une invention du colon. De cet héritage colonial à la naturalisation collective, le renouvellement de la ville est présenté comme conduit par les politiques de « l'Etat ».Contrairement au caractère innovateur associé à la naturalisation collective, celle-ci se trouve marquée par des types de contrastes, de tensions, voire de contradictions (Houédin et Tagro, à paraitre). Alors, tout se passe comme si les effets induits par cette dernière ne paraissent pas affecter le renouvellement urbain dans le sens à consolider la cohésion sociale mais plutôt, à solidifier les inégalités de structuration. Dans ce registre, la résilience est supposée pallier les risques de conflits, être aussi un dispositif de réussite de l'intégration locale. Elle doit aider à réconcilier non seulement les pratiques ethniques, les politiques urbaines mais aussi les politiques de l'Etat en matière de production de la ville. En cela, le développement urbain ne doit être ni la réponse à des formalités politiques, ni pérenniser des logiques de ségrégation ethniques, ou discrimination identitaire. Afin de baliser la voie vers cette approche de renouvellement urbain, cet enquêté précise :

> *« Nous avons arrêté de faire aujourd'hui la libation qui est devenue un peu caduque et source de conflits entre les autochtones Yohwrè, Gouro et Ayaou et les autres…On ne dit plus qu'à Bouaflé, c'est chez les Gouro, chez les Yohwrè ou autres. Bouaflé est un tout, c'est un ensemble et donc un seul corps parce que ces groupes servent une cause commune qui est le bien-être de la ville ».* Extrait d'entretien avec H, élu local

Faire un « bon usage » de la résilience apparait donc comme une étape de faire la ville dont les objectifs privilégiés restent de désamorcer les concurrences dites déloyales entre groupes autochtones. C'est la dimension critique de l'intégration locale. Outre le fait qu'elle permet de reconstruire le dispositif de droit commun dans la ville, c'est le moyen par lequel les tendances à la segmentation de l'autochtonie sont occultées. En la pensant comme faisant à priori partie du fonctionnement de la localité, cette ressource devient la clé de lecture contre les replis identitaires qui sont corrélés aux formes de domination par l'ethnie.

Tout en permettant de mettre à distance la croyance selon laquelle la gouvernance de la ville se fait par mépris des autochtones par naturalisation, elle est investie comme la marge de manœuvre dont disposent les élus locaux pour agir sur les réalités exclusionistes et limiter les réponses défensives de la participation à son développement. Il en de même de leurs aspirations de faire converger les différentes stratégies d'acteurs à produire un ordre urbain nouveau. Aussi, sans dépendre absolument des liens construits avec les politiques de l'État, le processus de résilience doit-il contribuer à dénoncer la mainmise sur la gouvernance de la localité. Au-delà même des mesures protectionnistes de cette dernière qui ne reconduit qu'une identité valorisante propre aux premiers groupes autochtones, ce n'est que par la résilience que le champ de l'intégration locale doit se renouveler en éliminant toutes les rigidités à base ethnique. Mieux, la résilience se veut l'opportunité offerte pour la reconstruction de la ville à travers la réconciliation entre les politiques héritées de la colonisation et l'actuel patrimoine autochtone, l'impulsion de nouvelles dynamiques d'intégration à l'encontre de type idéal d'infériorisation de statut dans le champ mentionné.

Conclusion

Bouaflé a véhiculé pendant des décennies l'image d'une ville aux tendances réformistes. L'intégration des immigrés d'origine voltaïque en a constitué la particularité aussi bien au niveau national qu'international. Même si cette logique d'intégration a joué un rôle central dans le renouvellement de la localité, elle est toutefois marquée par des contraintes qu'elles imposent et qui n'ont eu que des réponses limitées. En cela, le paramètre de l'antériorité contribue à inaugurer une nouvelle manière de faire la ville. Les logiques de domination légitimes ou illégitimes exprimées en fonction de l'origine en constituent un élément essentiel. Celles-ci restent d'ailleurs la base sur laquelle les différentes modalités de son appropriation entrent plus ou moins en contradiction ou deviennent à la fois un enjeu de repositionnement identitaire et de pouvoir.

Au-delà de ces aspects, la résilience dans la ville est entrevue comme une nécessité visant à inciter la dynamique de politiques locales en faveur du développement urbain durable. Elle fait appel à la mise au point de solutions opérationnelles, reste une invitation à faire face aux contraintes liées à la reconstruction de l'appartenance collective à la ville, fragiliser les pressions ethniques qui s'accompagnent de mesures restrictives. En somme, c'est l'opérateur approprié de la transformation et de la réinvention de la ville. Considérer alors les changements en son sein sous l'angle de la résilience, c'est reconnaître que ceux-ci s'inscrivent dans des transformations sociales dont le renouvellement urbain ne constitue que le point focal. C'est une initiative à encourager si la ville veut faire figure d'un modèle en matière d'intégration des immigrés.

Bibliographie

Adjami M., 2006, L'apatridie et la nationalité en Côte d'Ivoire. Une étude pour le compte du HCR. 94 p. https://data2.unhcr.org/en/documents/download/53436

Akindès F., 2004, Les racines de la crise militaro-politique en Côte d'Ivoire. Dakar : CODESRIA ; Uppsala (Sweden) : Nordika Afrikainstitutet, 51 p

Babo A., 2011, La politique publique de l'étranger et la crise sociopolitique en Côte d'Ivoire, in *Côte d'Ivoire : la réinvention de soi dans la violence*. Sous la direction de Francis Akindès. Dakar, CODESRIA, pp, 39-62.

Babo A., 2012, L'étranger à travers le prisme de l'ivoirité : retour sur des regards nouveaux, in *Migrations Société*, 124, vol. 24, pp. 99 – 120

Baribeau C et Royer C., 2012, L'entretien individuel en recherche qualitative : usages et modes de présentation dans la Revue des sciences de l'éducation, in *Revue des sciences de l'éducation*, 38(1), pp 23–45.Disponible sur https://www.erudit.org/fr/revues/rse/2012-v38-n1-rse0675/1016748ar/

Bazin L., 1999, Domination extérieure et dénonciations ethniques en Côte d'Ivoire, in *Autrepart*, n° 10, pp. 77-90

Bertheleu H., 2002, Idéologie urbaine et relations interethniques : quelques remarques, in *Les Cahiers du Cériem*, Centre d'Etudes et de Recherches sur les Relations Interethniques et les Minorités, pp.79-92.

Blion R et Bredeloup S., 1997, La Côte d'Ivoire dans les stratégies migratoires des Burkinabè et des Sénégalais, in *Bernard Contamin et Harris Memel-Fôté* Éds., Le modèle ivoirien en question. Crises, ajustements, recompositions, Paris, Éd Karthala et Orstom, pp. 707-737

Bonzon S., 1967, Les Dahoméens en Afrique de l'Ouest, in *Revue française de science politique*, 17e année, n°4, 1967. pp. 718-726, Minorités ethniques et conflits internationaux. Disponible sur https://www.persee.fr/doc/rfsp_0035-2950_1967_num_17_4_393034

Boujrouf S et Hassani E., 2008, Toponymie et recomposition territoriale au Maroc : Figures, sens et logiques, in *L'Espace Politique*, 5 Disponible sur http://journals.openedition.org/espacepolitique/228

Bredeloup, S. 2003, La Côte d'Ivoire ou l'étrange destin de l'étranger, in *Revue européenne des migrations internationales*, vol. 19 (3) : 85-113

Chauveau J-P., 2006, La réforme foncière de 1998 en Côte d'Ivoire à la lumière de l'histoire des dispositifs de sécurisation des droits coutumiers : une économie politique de la question des transferts de droits entre autochtones et « étrangers » en Côte d'Ivoire forestière », *in Colloque international "Les frontières de la question foncière – At the frontier of land issues*", Montpellier, 31p. Disponible sur https://www.mpl.ird.fr/colloque_foncier/Communications/PDF/Chauveau.pdf

Coutard O et al., 2016, L'international comme ressource et contrainte des modes de faire la ville-cité, Recherches et expérimentations en cours. Disponible sur http://www.urbanisme-puca.gouv.fr/l-international-comme-ressource-et-contrainte-des-a766.html

Diallo O., 2013, Koupéla, Garango, Koudougou…La vérité sur les 8000 naturalisés, *in Nord-Sud n° 2313 du lundi 18 Mars*

Dozon J- P., 1997, L'étranger et l'allochtone en Côte d'Ivoire », *in Contamin B., Memel-Fotê H.* (dir.), Le modèle ivoirien en questions. Crises, ajustements, recompositions. Paris, Karthala/Orstom, 779-798. Disponible sur http://horizon.documentation.ird.fr/exl-doc/pleins_textes/pleins_textes_7/b_fdi_03_03/010012795.pdf

Droh R et Lognon J-L., 2012, De l'usage des outils de la recherche qualitative en milieu rural ivoirien : une analyse de l'influence du groupe social sur la structure de l'entretien, *in Recherches qualitatives – vol. 31(1).* Recherche qualitative en contexte africain, pp 6-28. http://www.recherche qualitative.qc.ca/Revue.html

Dufour L., 2014, Villes Résilientes : Etudes de cas internationales, 53P. Disponible sur http://wikhydro.developpement-durable.gouv.fr/index.php/Villes_r%C3%A9silientes_-_Mise_en_perspec

Epstein R., 2008, La mixité sociale dans les politiques territoriales post-contractuelles, in *M. C. Jaillet, E. Perrin, F. Ménard* (eds). Diversité sociale, ségrégation urbaine, mixité. PUCA, Paris, 301-316.

Friboulet J-J., 2010, La construction de l'attractivité : une analyse en termes de capacité, in *Mondes en développement* 1 n° 149, p11-26. Disponible sur ttps://www.cairn.info/revue-mondes-en-developpement-2010-1-page-11.htm

Fougeyrollas P et Dumont C., 2009, Construction identitaire et résilience en réadaptation, in *Frontières*, 22, 1-2 : 22-26, Disponible sur https://www.erudit.org/fr/revues/fr/2009-v22-n1-2-fr3943/045023ar.pdf

Gérard S et Gagnon D., 2018, Le concept de résilience comme indicateur de différenciation sociale des communautés métisses du Canada (note de recherche), in *Journal Anthropologie et Sociétés* , Volume 41, L'interculturel dans la cité , Issue3, p. 267–286

Giardinelli A., 2018, Le Droit à la ville vu des quartiers populaires, in Colloque, *Calenda*, https://calenda.org/442009

Gnabeli R., 2002, Luttes politiques et reconstruction des identités collectives en Côte d'Ivoire (1990-2001), in *Journal des Anthropologues* (Revue de l'Association Française des Anthropologues), n°8889, Paris

Gnabeli R., 2005a, Sédentarisation et non modernisation de l'habitat chez les allogènes en milieu rural ivoirien, in *NYANSA-Pô* (Revue Africaine d'Anthropologie), n°2-2005, Editions Universitaires de Côte d'Ivoire (EDUCI), Université de Cocody, Abidjan,

Gnabeli R., 2005b, Remarques sur la figure symbolique de l'étranger ouest africain durant la crise en Côte d'ivoire , in *NYANSA-Pô* (Revue Africaine d'Anthropologie), n°3-2005, Editions Universitaires de Côte d'Ivoire (EDUCI), Université de Cocody, Abidjan,

Gnabeli R., 2012, Déconstruction de la figure de l'étranger ouest-africaine en Côte d'Ivoire, in *Migrations Sociétés*, n° 144, Vol. 24, (Revue du Centre d'Information et d'Étude sur les Migrations internationales / CIEMI)

Godelier M., 1984, *L'Idéel et le matériel. Pensée, économies, sociétés*, Paris, Fayard, 349 p.

Gomez C., 2009, L'importance de la visibilité dans les processus migratoires, in *Papers* 91, pp 153-169. Disponible sur https://core.ac.uk/download/pdf/13279335.pdf

Guilleux C., 2016, Figures de l'autochtonie, *Appel à contribution*, *Calenda*, https://calenda.org/360810

Henry G., 2015, Comment rendre les quartiers précaires résilients face aux risques naturels ? L'exemple d'Haïti et de la République Dominicaine, in *Villes en développement*, Bulletin des professionnels de l'AdP n° 99. https://www.ville-developpement.org/docman-liste/bulletins-villes-en-developpement/652-150414-bulletin

Houédin B., 2015, L'expérience de la citoyenneté factuelle chez les immigrés d'origine béninoise à Gonzagueville-Abidjan (Côte d'Ivoire) : de la colonisation à la fin du parti unique en 1990, in *Cahiers de sociologie économique et culturelle*, n°57, Institut de Sociologie économique et Culturelle - Le Havre

Houédin B et Djédjé N., 2018a, Les monuments sculptés de la ville d'Abidjan : de l'embellissement urbain à la lutte politique (2003-2013), in *Revue Dezan*, n° 14, Faculté des Lettres, Arts et Sciences Humaines de l'Université d'Abomey Calavi, Cotonou

Houédin B et Djédjé N., 2018b, Des fondements idéologiques de la confrontation politique autour du «monument des martyrs» dans la ville d'Abidjan, in *Le Journal des Sciences Sociales*, n° 18, GIDIS, Abidjan

Houédin B et al., 2018, Monument des martyrs » dans la ville d'Abidjan : de la reconnaissance urbaine à la légitimation politique (2002 à 2010), in *Revue Longbowou*, Revue des Lettres, Langues et Sciences de l'Homme et de la Société, N° 005, 5, Université de Kara, Togo

Houédin B et Djédjé N., (à paraitre) : Droit à la ville et démolition de monuments : étude de cas dans la ville d'Abidjan/ Côte d'Ivoire

Houédin B et Tagro J., (à paraitre), Le toponyme comme ressource d'appropriation et d'expropriation de terres : une analyse des légitimités, des conflits et des formes de revendications de droits fonciers sous l'angle de l'ethnicité

Isaac J., 1984, Urbanité et ethnicité, in *Revue Terrain,* n. 3: Ethnologie urbaine, pp. 20-31. https://journals.openedition.org/terrain/2808

Kipré P., 1985, *Villes de Côte d'Ivoire, 1893-1940. Fondation des villes coloniales en Côte d'Ivoire*, t. 1, Abidjan/Dakar/Lomé, NEA, 146p.

Kirszbaum T., 2014, *Valoriser les ressources des quartiers. Rapport de recherche Amadeus,* 108p. Disponible sur https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-01265113/document

Koninckx G., 2011, Les trajectoires de la résilience organisationnelle dans un contexte de crise. 7p. Disponible sur http://aes.ues-eus.eu/aes2011/BurnOut_Koninckx.pdf

Lamine A-S., 2005, L'ethnicité comme question sociologique, in *Archives de sciences sociales des religions*, 131-132. Disponible sur http://journals.openedition.org/assr/3078 ; DOI : 10.4000/assr.30

Lelévrier C., 2005, Mixité : d'un idéal social aux incertitudes des politiques urbaines, in *Urbanisme* 340, p 39-43.

Loba V et Bosson J., 2019, Panser et repenser la ville, *appel à communication iCaDrE,* Institut de Géographie, Université Houphouet-Boigny Abidjan

Losch B., 2000, La Côte d'Ivoire en quête d'un nouveau projet national, in *Politique africaine* n° 78, p. 5-25

ONPES., 2016, *L'invisibilité sociale : une responsabilité collective. Rapport de l'Observatoire National de la Pauvreté et de l'Exclusion Sociale*, 176 p. Disponible sur http://www.onpes.gouv.fr/IMG/pdf/Rapport_ONPES_2016_bd-2.pdf

Otcho L et Adou D., 2017, L'autochtonie à l'épreuve des rapports de pouvoirs entre Yaourè et Gouro dans la commune de Bouaflé, in *Revue Sociétés & Economies,* n° 11, p 123-139

Ripoll F et Veschambre V., 2005, Du territoire à l'appropriation de l'espace : vers une articulation de l'idéel et du matériel dans l'analyse des rapports sociaux, in *Géopoint* 2002. L'idéel et le matériel en géographie: Du territoire à l'appropriation de l'espace : vers une articulation de l'idéel et du matériel dans l'analyse des rapports sociaux, pp 195-199 Disponible sur https://www.researchgate.net/publication/259619815_Du_territoire_a_l'appropriation_de_l'espace_vers_

Renahy N., 2010, Classes populaires et capital d'autochtonie, Genèse et usages d'une notion *Regards Sociologiques*, n°40, pp. 9-26

Roy J-O., 2012, Primordialisme et construction nationale chez les nations autochtones contemporaines, in *territoire, identité nationale et justice mondiale* Volume 39, Numéro 2, p. 367–378

Rufat, S., 2012, Existe-t-il une « mauvaise » résilience ?, in *Djament-Tran G., Reghezza M. (dir)*, Résiliences urbaines. Les villes face aux catastrophes, Paris, Editions Le Manuscrit, pp. 195-241.Disponible sur https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-00693161/document

Tardy J-N., 2007, Visibilité, invisibilité : Voir, faire voir, dissimuler. In *Hypothèses*. Travaux de l'Ecole doctorale d'histoire de l'université Paris 1, Paris, Publication de la Sorbonne, p. 17-24. https://www.cairn.info/revue-hypotheses-2007-1-page-15.htm

Touré M., 2000, Immigration en Côte d'Ivoire : la notion de « seuil tolérable » relève de la xénophobie, in *Politique africaine*, 78, pp. 75-93 (article paru dans le journal Le Jour, Abidjan, n°1285, jeudi 20 mai 1999)

Voirol O., 2005, Les luttes pour la visibilité, esquisse d'une problématique, in *Réseaux* n° 129-130 n° 129-130 | pages 89 à 121

Yona J., 2010, La reconstruction et la résilience urbaine: l'évolution du paysage urbain, *Thèse de Doctorat en études urbaines*, Université du Québec à Montréal, 420 P

Zahié D., 1987, Main-d'œuvre Voltaïque et économie de plantation dans la région d'Agboville à l'époque coloniale 1930-1946. *Mémoire de Maitrise d'Histoire*, Faculté de Lettres et Sciences Humaines, Université Nationale de Côte d'Ivoire.

Zamblé Bi Y., 1982, La fondation de Bouaflé et l'évolution de la population urbaine jusqu'en 1936. *Mémoire de Maitrise d'Histoire*. Faculté de Lettres et Sciences Humaines, Université Nationale de Côte d'Ivoire.

Zinsou J-V., 1977, L'administration centrale de la colonie de la Côte d'Ivoire », in *Frat Mat*, n° 3363 des 22, 23 Janvier